



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – LOGEMENT (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006

A INFORMATIONS GENERALES

Catégorie: **Habitation** Adresse: **8, rue des Sources**
Type: **Maison individuelle** **67520 SAVERNE**
Nombre de pièces: **3 /4 pièces principales** Précisions:
Année de construction: **Avant 1975** **Propriétaire:**
Surface habitable: **77 m²** Nom: **Mr ALBERT**
Numéro de Lot: **NC** Adresse: **8, rue des Sources**
67520 SAVERNE

Exécution de la mission :

N° de rapport: **0910/ABC-ODRA/DP** Diagnostiqueur: **Arsène ANTON**
Date de visite: **21/10/2009** Durée de validité du rapport: **10 ans à partir de 21/10/2009**
Date du rapport: **21/10/2009**

Obtenues pas la méthode 3CL, version V15C, prix moyen d'énergies indexés au 15/08/2006

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

	Consommations en énergies finales détail par usage en KWh/ep	Consommations en énergie primaire détail par usage en Kwhep	Frais annuels d'énergie (€TTC)
Chauffage	Fioul : 37158	37158	2712 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2365	6103	214 €
Climatisation	-	0	0 €
Consommation d'énergie pour les usages recensés.	39524	43261	3032 € (dont abonnement : 106 €)

*coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques

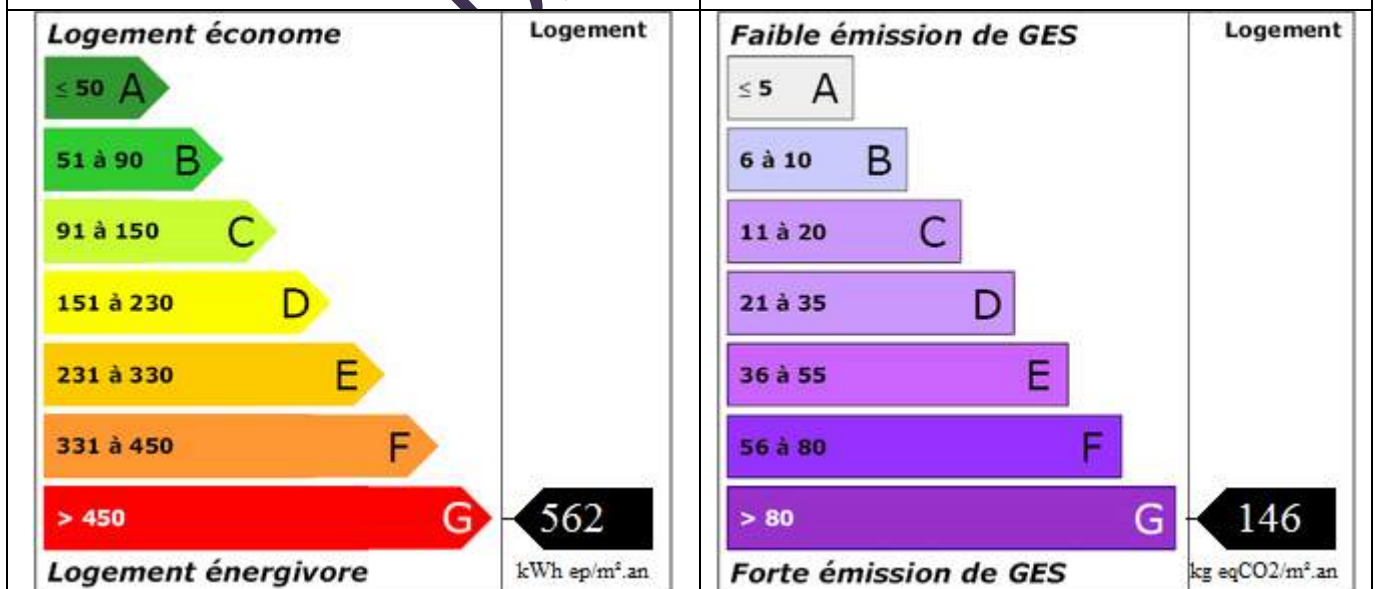
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : **562 kWh ep/m².an**

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **146 kg eqCO₂/m².an**



C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DES COMPOSANTES

COMPOSANT	DETAIL	SURFACE (m ²)	TYPE ENERGIE
➤ Fenêtre	Fenêtres simple vitrage menuiserie bois avec volets	23,25	
➤ Fenêtre	Fenêtres simple vitrage menuiserie bois sans volet	1,45	
➤ Porte	Porte simple en bois avec 30-60% de vitrage simple	3,01	
➤ Porte	Porte simple en bois opaque pleine donnant sur sous sol	2	
➤ Mur	Briques creuses donnant sur l'extérieur	63,21	
➤ Mur	Bloc Briques creuses donnant sur un local non chauffé	14,6	
➤ Plafond	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur l'extérieur avec isolation sur dessus (Polystyrène 5cm)	77	
➤ Plancher	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un local non chauffé	77	
➤ ECSanitaires	Electrique - Chauffe-eau installé entre 5 et 15 ans	77	Electrique
➤ Chauffage	Fioul - Chaudière installée basse température De Dietrich Radiateurs à eau munis de robinets thermostatiques	77	Fioul
➤ Véranda	Véranda simple vitrage menuiserie bois	6,7	
➤			

C.2 DESCRIPTIF DES SYSTEMES DE CLIMATISATION - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

D DETAILS DES CONSOMMATIONS PAR TYPE D'ENERGIE ET PAR UTILISATION

Utilisation	Energie	Consommations en énergies finales (kWh/an)	Consommations en énergie primaire (kWh/an)	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
Chauffage Fioul - Chaudière installée basse température Radiateurs à eau munis de robinets thermostatiques	Fioul	37158	37158	2712
ECSanitaires Electrique - Chauffe-eau installé entre 5 et 15 ans	Electrique	2365	6103	214

E NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

MOL

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



F RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

MESURES D'AMELIORATION	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur (murs anciens)	487 kWh ep/m ² .an	€€€	*****	♦♦	25% - 40%
Remplacement fenêtres par du double-vitrage VIR	532 kWh ep/m ² .an	€€€€	**	♦	40%
Envisager un ECS solaire	512 kWh ep/m ² .an	€€€	**	♦	50%
Installation d'une VMC hygroréglable	539 kWh ep/m ² .an	€€	**	♦♦♦♦	
Installation d'un programmeur	547 kWh ep/m ² .an	€€	*	♦♦♦	40%
Amélioration de l'isolation de la toiture	NC	€€	*	♦♦♦♦	25% - 40%
Remplacement de la porte	NC	€	*	♦♦♦♦	0%

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	●●●●● : moins de 5ans ●●●● : de 5 à 10 ans ●●● : de 10 à 15 ans ● : plus de 15 ans

Mesures d'amélioration	Commentaires
Isolation des murs par l'extérieur (murs anciens)	Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 2,8 m ² .K/W.
Envisager un ECS solaire	Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.
Installation d'un programmeur	On choisira de préférence un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.
Installation d'une VMC hygroréglable	La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver

Remplacement fenêtres par du double vitrage VIR	Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut une performance thermique $U_g < 1,5 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.
Amélioration de l'isolation de la toiture	L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente.
Remplacement de la porte	L'amélioration de la performance thermique des portes et baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.

Commentaires :

La note de consommation énergétique est exprimée en énergie primaire.
L'énergie primaire est celle qui est mobilisée pour extraire, distribuer, stocker, produire et rendre disponible l'énergie utilisable par l'occupant en bout de course. Les facteurs de conversion de l'énergie finale en énergie primaire correspondent à ceux qui sont calculés « à la production » en fonction des coefficients admis au niveau national et résultant des valeurs internationales de l'Agence Internationale de l'Énergie. Ils sont de 2,58 pour l'électricité et de 1 pour toutes les autres énergies (annexe 3.2 de l'arrêté du 15 sept.2006).

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

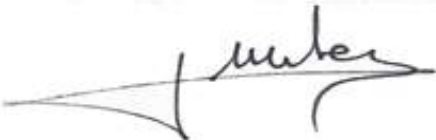
Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

G CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Cabinet



SARL Adiantes Audit & Diagnostic Immobilier
21, rue principale 67310 ALLENWILLER
S.A.R.L. au capital de 10000 €
Siren : 504 598 319 00011 APE : 7120B



Etablissement du rapport

Fait à **Strasbourg** le **21/10/2009**

Cabinet : **ADIANTES Audit&Diagnostic Immobilier**

Nom du responsable : **Arsène ANTONI**

Nom du diagnostiqueur : **Arsène ANTONI**

Certification de compétence délivrée par : **SGS**

N° de certificat de qualification : **CDP-IMM01193**

Date d'obtention : **06/05/2008**

Désignation de la compagnie d'assurance : **GENERALI**

Date de validité : **31/05/2010**

SGS

CERTIFICAT N° CDP-IMM01193
Version 2

Nous attestons que :

Monsieur ANTONI ARSENE

Intervenant au nom de la société :

25 RUE DE LA LAMPROIE
67000 STRASBOURG

répond aux exigences de compétences
du **Référentiel de Certification de Personnes**
« Diagnostiqueurs immobiliers » pour les diagnostics suivants,



Diagnostic

Validité du certificat

Repérage et diagnostic amiante dans les
immeubles bâtis

Du 06/05/2008 Au 05/05/2013

Constat de risque d'exposition au plomb

Du 06/05/2008 Au 05/05/2013

Etat de l'installation intérieure de gaz

Du 21/04/2008 Au 20/04/2013

Diagnostic de la performance énergétique

Du 21/04/2008 Au 20/04/2013

Edité 22/05/2008

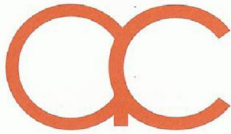


Le Directeur Certification




SGS ICS
191, avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Cedex
Téléphone : 01.41.24.86.69 Télécopieur : 01.41.24.89.96 www.fr.sgs.com
SAS au capital de 50 000 € R.C. S. Créteil 403 293 103 - APE 743 B

graphic design and/or paper photo printed by www.foad.com/ly printing lab on-line.com



Assurances Castérot
Assurances des particuliers, Assurances des entreprises

003430
HAGUENAU CASTEROT CLAUDE

ADIANTES
21 RUE PRINCIPALE
67310 ALLENWILLER

ATTESTATION D'ASSURANCE
100 % PRO

La Compagnie GENERALI IARD, certifie que l'assuré :

ADIANTES

a souscrit un contrat d'assurance n° AL151789.

La présente attestation est valable pour la période comprise entre le 01 juin 2009 et le 31 mai 2010.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile

- 'générale' encourue par l'assuré
- 'professionnelle' encourue par toutes les personnes faisant partie de l'effectif de l'entreprise de l'assuré

en raison des dommages qu'elles peuvent causer à autrui, y compris aux clients, du fait des activités professionnelles suivantes :

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

La présentation de cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage la Compagnie que dans les limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 04 juin 2009.

LA COMPAGNIE

Assurances Castérot
5, rue Maurice Blin B.P. 115
67503 HAGUENAU CEDEX


Téléphone 03 88 73 10 60
Télécopie 03 88 73 11 10

www.assurances-casterot.fr
accueil@assurances-casterot.fr

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00

Banque BP Haguenau 17607 0000125.21.6506390
CIAL Haguenau 10037 33081 00039576201 93
RCS A 339 589 566 - SIRET 339 589 566 00019
APE 6622 Z - RC Professionnelle
Garantie financière : CGFA n°36842
IFP ORIAS 07000144

CABINET D'ASSURANCES
Claude CASTEROT
5 rue Maurice Blin - BP 115
67503 HAGUENAU
☎ 03 88 73 10 60 - Fax 03 88 73 11 10



Generali , 7 Boulevard Haussmann 75456 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 58 38 40 00

